



Domiciliation du tgi en cas de déménagement

Par **angeldbs_old**, le **21/10/2007** à **18:43**

j'ai une amie en grande difficulté depuis sa séparation (divorcée après 2 ans de procédure)
rnle divorce a été prononcé dans le 78 où les 2 parents vivaient hors depuis ils ont déménagé
tous les 2 de ce département, mon amie est à la frontière suisse rnpeut elle demander,
puisque'elle a la garde des 2 enfants que les litiges puissent être maintenant traités dans son
départementrnson ex mari porte plainte régulièrement pour tout et n'importe quoi rn(même une
plainte pour maltraitance qui a été classée sans suite...)rnde plus il gagne 2600 euros sans
loyer à payer mais c'est elle qui doit payer les transports des enfants pour les droits de visite
du père rnelle est maintenant sans ressource ayant suivi son nouveau conjointrnnon lui dit
qu'elle n'a plus le droit à l'aide juridictionnelle ? est ce vrai ?rnil semble de plus que la
profession de son ex ait un grand poids contre elle rnmerci de votre aide